MIMO TRAIL – DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2026

Règlement

Art 1 : Organisation

RUNNING06 organise avec le soutien de la ville de Mandelieu-La Napoule, la sixième édition du Mimo Trail le dimanche 6 décembre 2026.

Art 2 : Courses et parcours

La course MIMO TRAIL est un trail de 17.41 kilomètres chronométré exactement. Pour plus de facilité, nous communiquerons sur un 16 kilomètres. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Le départ est programmé à 9h15.

La ligne de départ/arrivée se situe au stade Cyclo-cross du mimosas.

La course est limitée à 550 participants. 500 adultes et 50 enfants.

Il y aura une barrière horaire aux 11 kilomètres à 11h30.

Le Mimo Trail fait partie de la liste des courses UTMB Index.

Art 3 : Programme

Samedi 5 décembre 2026 :

Retrait des dossards au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu de 10h00 à 18h00 en continu.

Dimanche 6 décembre 2026 :

- 7h30 – Ouverture du village et retrait des dossards
- 8h30 – Échauffement collectif
- 8h45 – Départ course enfants
- 9h15 – Départ du 16 kilomètres
- 11h30 – Remise des récompenses

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés

Art 4 : Ravitaillement

Un ravitaillement mi-parcours vous sera proposé au 6.5 kilomètres contenant solides et liquides. Un ravitaillement final sera disponible à l'arrivée. Dans le cadre d'un engagement écoresponsable et sanitaire, nous vous recommandons d'utiliser votre propre verre réutilisable.

Art 5 : Sécurité et équipement

La circulation sera fermée par endroit et des accès seront sécurisés par la présence de bénévoles, de barrières Vauban, de piquet jaune, de rubalise, de peinture temporaire au sol et des agents de police municipale. Une équipe de l'UDSP06 sera positionné au départ tout le long de l'événement. Un système d'hydratation rempli au préalable ainsi qu'une couverture de survie est obligatoire. Une réserve alimentaire est fortement conseillée. Une montre GPS

avec le parcours enregistré est recommandée (parcours téléchargeable sur www.running06.com). Nous recommandons très fortement des chaussures typées Trail afin d'éviter tout type de blessure. Les écouteurs sont très fortement déconseillés. Pour votre sécurité, nous vous recommandons de vous munir d'une couverture de survie et d'enregistrer les numéros de téléphone suivants en cas de problème : PASCAL – 07.71.24.68.42 / ANTHONY – 06.98.45.51.00 / ROMAIN – 06.03.20.52.84 / LÉA – 07.88.10.24.37.

Art 6 : Conditions de participation

Si vous êtes inscrits sur une distance chronométrée, vous êtes dans l'obligation de nous fournir une licence FFA ou un PPS valide.

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique. Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Sans licence FFA ou PPS valide, vous ne serez pas autorisé à prendre le départ de la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

La course Enfants ne nécessite pas de licence FFA ou PPS.

Art 7 : Dossard

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive.

Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue coupable ne cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.
L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les épingles à nourrice ne sont pas fournies.

Art 8 : Inscriptions

Toute inscriptions est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Le 16 kilomètres chronométré est ouvert à partir de 18 ans.

Les inscriptions peuvent se faire :

- En ligne sur www.running06.com
- Au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu | Team Cap Aventure

- Le jour du retrait des dossards (si places restantes)
- Le jour de la course (si places restantes)

Les inscriptions en ligne fermeront le samedi 5 décembre 2026 à 00h00*.

*sous réserve de modification

Au vu de la difficulté du parcours, les joëlettes ne sont pas autorisées.

Art 9 : Tarifs

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants jusqu'au lundi 4 mai 2026 00h00 :

- 16 kilomètres chronométré : 26€

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants à partir du lundi 4 mai 2026 00h00 jusqu'au mardi 1 septembre 2026 00h00 :

- 16 kilomètres chronométré : 29€

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants à partir du mardi 1 septembre 2026 jusqu'au samedi 5 décembre 2026 00h00 :

- 16 kilomètres chronométré : 31€

Art 10 : Licence FFA / PPS

Une licence FFA ou Parcours de Prévention Santé (PPS) valide est obligatoire pour participer.

En absence de licence FFA ou PPS, vous ne pourrez pas prendre le départ.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Les enfants sont acceptés sur les courses suivantes avec l'autorisation parentale sans certificat médical : course enfant.

Art 11 : Puce de détection

Lorsque vous récupérerez votre dossard, une puce y sera collée au dos. Il ne faut en aucun cas la retirer. Si vous la décollez, votre dossard ne sera ni repris, ni échangé, ni remboursé. La puce détermine le temps et le classement. En cas de fraude ou d'erreur de parcours, l'organisation se réserve le droit de modifier le classement per le temps ou de déclasser le concurrent. Si vous oubliez votre dossard le jour de la course, l'organisation ne pourra malheureusement pas vous en fournir un nouveau. PAS DE PUCE = PAS DE TEMPS = PAS DE CLASSEMENT

Art 12 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 5 décembre 2026 au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu | Team Cap Aventure situé au 131 Avenue du Maréchal Lyautey, ZAC La Canardière, 06210 Mandelieu-La Napoule de 10h00 à 18h00 en continu. Le retrait pourra également se faire le jour de la course de 7h30 à 8h40.

Si vous n'avez pas fournis votre licence FFA ou PPS lors de votre inscription ou lors de votre retrait de dossard, aucun dossard ne vous sera remis et vous serez considéré comme non-inscrit.

Les épingles à nourrice ne sont pas fournies !!!

Art 13 : Assurance

Responsabilité civile : Les organisateurs souscrivent une assurance responsabilité civile auprès d'Abeille Assurances Cannes Foreville, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents. Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leur dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Art 14 : Récompenses

Tous les participants auront un t-shirt finisher.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au classement général (scratch) seront récompensés. Le premier homme et la première femme de chaque catégorie (sans cumul) seront également récompensés.

Les photos prises par Zoom dans l'œil de Fab vous seront offertes par la commune de Roquefort-les-Pins au format numérique le lendemain de la course.

Un classement provisoire sera affiché pendant l'événement. Il sera actualisé toutes les 45 minutes. Le classement définitif sera mis en ligne sur le site www.running06.com après la course.

Art 15 : Droit à l'image et données personnelles

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fin par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978.

Art 16 : Annulation

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué. Mais l'organisation proposera un dossard sur un autre de ses événements ou le report sur l'année suivante (sans frais). L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la course en cas de météo se dégradant défavorablement avant ou durant l'épreuve pour des raisons de sécurité.

Art 17 : Environnement

Vous vous engagez à respecter l'environnement et les différents espaces traversés lors de votre inscription à cette édition. Il est interdit de jeter ses déchets par terre. Vous devez conserver vos emballages et les mettre à la poubelle à l'arrivé. Vous devez impérativement suivre le chemin balisé, sans couper.